



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/531
9 juillet 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 9 JUILLET 1997, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL
DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DU NIGÉRIA AUPRÈS DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Au nom du Président de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), j'ai l'honneur de demander qu'une séance publique du Conseil de sécurité ait lieu dès que possible, de préférence dans la matinée du vendredi 11 juillet 1997, pour examiner le point intitulé "La situation en Sierra Leone".

La dégradation continue de la situation en Sierra Leone depuis le coup d'État du 25 mai 1997 a obligé les ministres des affaires étrangères des États membres de la CEDEAO à se réunir à Conakry (Guinée) le 26 juin 1997, afin d'examiner la situation. À cette réunion, un Comité des quatre, composé de la Côte d'Ivoire, du Ghana, de la Guinée et du Nigéria, auxquels devaient s'associer les représentants des secrétariats de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et de la CEDEAO, a été constitué afin de garantir la mise en oeuvre des décisions prises. Le communiqué final de cette réunion a été distribué comme document du Conseil de sécurité sous la cote S/1997/499.

La séance publique du Conseil de sécurité donnerait ainsi aux ministres des affaires étrangères des États membres du Comité de la CEDEAO sur la Sierra Leone, qui se trouvent au Siège de l'Organisation des Nations Unies cette semaine, la possibilité, à l'occasion d'un débat public, d'exposer les vues des pays de la sous-région sur la situation et de demander le soutien de la communauté internationale.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Ibrahim A. GAMBARI
